

PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

AV	ANT-P	ROPOS		3
ÉQ	UILIBR	E BUDG	ÉTAIRE CONSOLIDÉ	5
LA	STRUC	TURE D	U BUDGET PRINCIPAL (EN M€)	6
1.	LE	BUDGE	T DE FONCTIONNEMENT 2025	8
	1.1.	L	es recettes réelles de fonctionnement : 83,112 M€	8
		1.1.1.	La fiscalité	8
		1.1.2.	Les recettes en provenance de la Métropole Aix-Marseille-Provence	9
		1.1.3.	Les dotations de l'État	9
		1.1.4.	Les produits de gestion	. 10
		1.1.5.	Les produits financiers	. 11
		1.1.6.	Les participations reçues	. 11
	1.2.	L	es dépenses réelles de fonctionnement : 75,516 M€	. 11
		1.2.1.	Les charges de personnel	. 12
		1.2.2.	Les dépenses de gestion	. 13
		1.2.3.	Les frais financiers	. 14
		1.2.4.	Les subventions versées	. 14
2.	LE	BUDGE	T D'INVESTISSEMENT 2025	. 15
	2.1.	L	es recettes réelles d'investissement : 19,295 M€	. 15
		2.1.1.	Les subventions d'investissement	. 16
		2.1.2.	Les dotations	. 16
		2.1.3.	Opérations sous mandat ou pour compte de tiers	. 16
		2.1.4.	Les cessions d'actifs	. 16
		2.1.5.	Le divers	. 17
		2.1.6.	L'emprunt	. 17
	2.2.	L	es dépenses réelles d'investissement : 26,892 M€	. 17
		2.2.1.	Les dépenses d'équipement	. 18
		2.2.2.	L'attribution de Compensation	. 23
		2.2.3.	Le remboursement en capital de la dette	. 24
		2.2.4.	Les opérations sous mandat ou pour tiers	. 24
3.	LE	BUDGE	T ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES 2025	. 24
	3.1.	L	a section d'exploitation	. 24
	3.2.	L	a section d'investissement	. 25
4.	LE	BUDGE	T ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN 2025	. 26
	4.1.	L	a section d'exploitation	. 26
	4.2.	L	a section d'investissement	. 27



AVANT-PROPOS

Le Conseil Municipal du 18 novembre a validé les orientations budgétaires pour l'année 2025 et permet désormais le vote du budget de la Commune.

Ce budget intervient dans un contexte de tensions tant au niveau international (crises géopolitiques au Moyen Orient et en Ukraine notamment) qu'au niveau national (loi de finances non adoptée ce jour).

Malgré ces difficultés, le budget 2025 se veut ambitieux et répond aux engagements politiques de la Municipalité notamment au travers des axes suivants :

- non augmentation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale. En effet, ils demeurent inchangés pour la 11^{ème} année consécutive;
- haut niveau d'investissement pour répondre aux besoins des Aubagnais et améliorer leur cadre de vie.

Cette politique budgétaire volontariste est rendue possible grâce à une gestion financière rigoureuse et responsable qui se caractérise par :

- la confirmation de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la poursuite du désendettement de la Collectivité.

Après avoir intégré en octobre 2024 la Route européenne de la céramique, Aubagne, seule ville française avec Limoges à faire partie de cet itinéraire culturel européen, confirmera en 2025, son statut d'ambassadrice des arts de l'argile.

En effet, la Ville d'Aubagne se verra restituer la filière Argile à compter du 1^{er} janvier prochain ; elle sera à ce titre, en charge de l'organisation de la biennale Argilla au mois d'août, à laquelle seront conviés 16 pays membres de la Route européenne de la céramique.

Par ailleurs, l'année à venir sera à nouveau l'occasion de fêter Marcel PAGNOL pour les 130 ans de sa naissance; 2025 sera également une année de célébrations avec les 100 ans du Théâtre Comœdia mais aussi l'anniversaire du Conservatoire et de la Médiathèque.

Une programmation culturelle riche et de qualité sera ainsi proposée tout au long de l'année.

Sur le plan éducatif, le chantier du Pôle des Passons, après les travaux préalables (installation de l'école provisoire et démolition du groupe scolaire existant) et la réalisation du diagnostic archéologique, pourra pleinement démarrer en 2025 pour se poursuivre jusqu'en septembre 2026, date prévisionnelle de mise en service.



Dans le domaine du logement, la Ville ouvrira, en partenariat avec la Métropole, la première Maison Métropolitaine de l'Habitat (hors Marseille), dans le quartier des Défensions pour accompagner et proposer de nouveaux services à destination des usagers.

L'ambition de la Municipalité est de garantir un service public de proximité de qualité au bénéfice de tous les Aubagnais ainsi que de renforcer l'attractivité et le dynamisme du territoire communal.

Les chiffres à retenir pour 2025 :

❖ Taux des impôts locaux inchangés :

- TFB: 49,13 %
- TFNB: 50,65 %

- TH résidences secondaires : 22,01 %

❖ Une masse salariale maîtrisée à 45,686 M€

Une épargne en légère hausse

16,393 M€ de dépenses d'équipement



ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ

Section de fonctionnement 84 918 137,31 €

Dépenses réelles 75 978 766,40 €

Dépenses d'ordre 8 939 370,91€

Recettes réelles 83 708 168,24 €

Recettes d'ordre 1 209 969,07 €

Section d'investissement 28 234 808,91 € Dépenses d'ordre 1 209 969,07€

Dépenses réelles 27 024 839,84 € Recettes d'ordre 8 939 370,91 €

Recettes réelles 19 295 438,00 €

TOTAL BUDGET 2025 CONSOLIDÉ 113 152 948,22 €

BUDGET PRINCIPAL

111 995 304,22 €

BUDGET ANNEXE
POMPES FUNÈBRES

360 367,00 €

BUDGET ANNEXE

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

797 275,00 €

Accusé de réception en préfecture 0 13-211300058-20241220-201224_20-BF Reçu le 24/12/2024



LA STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL (EN M€)

FONCTIONNEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES						
Charges de Personnel	45,686	Fiscalité	52,155			
Dépenses de gestion	18,612	Intercommunalité	15,519			
Frais financiers	7,139	Dotations de l'Etat	5,467			
Subventions versées	4,080	Produits de gestion	5,130			
		Produits financiers	1,868			
		Participations reçues	2,974			
Sous-total	75,516	Sous-total	83,112			
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION						
Virement à la section d'Investissement	2,957	Travaux en régie	0,400			
Amortissements	4,855	Reprises sur provisions	0,440			
Provisions	0,780	Quote-part subv. transférées	0,156			
Sous-total	8,592	Sous-total	0,996			
TOTAL DES DÉPENSES	84,108	TOTAL DES RECETTES	84,108			

INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS RÉELLES								
Dépenses d'équipement	16,393	Emprunt	8,000					
Attribution de Compensation	0,016	Subventions d'investissement	8,725					
Remboursement de la Dette	10,151	Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,900					
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,328	Opérations sous mandat ou pour tiers	0,300					
Divers	0,003	Cessions d'actifs	0,260					
		Divers	0,110					
Sous-total	26,892	Sous-total	19,295					
OPÉRATIONS	OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION À SECTION							
Travaux en régie	0,400	Virement de la Section de Fonctionnement	2,957					
Provisions	0,440	Amortissements	4,855					
Subv. transférées au compte de résultat	0,156	Provisions	0,780					
Sous-total	0,996	Sous-total	8,592					
TOTAL DES DÉPENSES	27,887	TOTAL DES RECETTES	27,887					

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

TOTAL GENERAL DES DEPENSES	111,995	TOTAL GENERAL DES RECETTES	111,995
----------------------------	---------	----------------------------	---------



Le Budget Primitif 2025 s'équilibre à 111,995 M€, en hausse de 6,14 % par rapport au BP 2024, soit + 2,63 % pour les crédits de fonctionnement (84,108 M€ contre 81,949 M€ au BP 2024) et + 18,32 % pour les crédits d'investissement (27,887 M€ contre 23,570 M€ au BP 2024).

Ces évolutions traduisent la volonté de la Municipalité de poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et l'optimisation de ses ressources. La priorité reste également de limiter le recours à l'emprunt afin de favoriser le désendettement tout en continuant à investir.

Alors que le poids historique de la dette grève une partie des marges de manœuvre financières, l'épargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement hors travaux en régie) est prévue en légère hausse par rapport aux estimations du BP 2024.





Sur un plan moins analytique et strictement budgétaire, l'autofinancement s'élève donc à 7,996 M€. Il correspond au solde des opérations d'ordre hors travaux en régie et, associé aux ressources propres d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, cessions d'actifs), finance en priorité le remboursement de la dette en capital (règle de l'équilibre réel) puis des dépenses d'équipement.

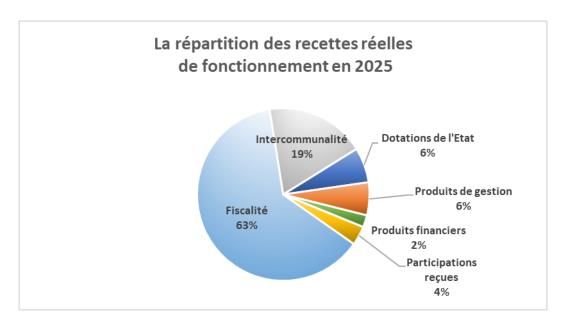
Il est constitué :

- des amortissements (4,855 M€),
- des provisions (0,780 M€),
- du virement à la section d'investissement (2,957 M€),
- de reprises sur provisions (- 0440 M€),
- d'une quote-part de subventions transférées au compte de résultat (-0,156 M€).



1. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025

1.1. Les recettes réelles de fonctionnement : 83,112 M€



Les recettes réelles de fonctionnement évoluent au global de + 2,16 %.

(en M€)	BP 2024	BP 2025	Évolution
Fiscalité	51,465	52,155	1,34%
Intercommunalité	14,804	15,519	4,83%
Dotations de l'Etat	5,388	5,467	1,46%
Produits de gestion	4,940	5,130	3,83%
Produits financiers	1,996	1,868	-6,43%
Participations reçues	2,763	2,974	7,66%
TOTAL	81,357	83,112	2,16%

1.1.1. La fiscalité

Les recettes fiscales (hors reversements métropolitains) proviennent pour plus de 88% des **contributions directes** (Taxes foncières et Taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Celles-ci évolueraient à la hausse en 2025 de 2,89 % sur la base notamment d'une actualisation forfaitaire estimée à 1,9 % au moment du bouclage de ce budget, en l'absence de publication du taux définitif.

Les taux d'imposition restent inchangés, dans le respect des engagements pris par la Municipalité en 2014.



En prenant en compte le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) du Département qui, en 2021, a été additionné au taux communal de la TFPB, les taux d'imposition des ménages sont identiques à ceux votés en 2024 :

Taux de la Taxe foncière sur le bâti : 49,13 % Taux de la Taxe foncière non bâti : 50,65 %

Taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 22,01 %

Les autres impôts et taxes, soit 5,907 M€, présentent une estimation supérieure à celle faite au BP 2024 du fait d'une part, des signes de reprise du marché immobilier qui impacte la prévision des Droits de Mutation à Titre Onéreux (1,1 M€ contre 1 M€ en 2024) et, d'autre part, de l'ajustement à la hausse de certaines taxes (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, Taxe sur l'électricité, droits de place) en fonction des réalisations de l'exercice 2024.

1.1.2. Les recettes en provenance de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Elles s'élèvent à 15,519 M€ et reculent au global de 0,058 M€ :

- en l'absence de transferts de charges au cours de l'exercice 2024, **l'Attribution de Compensation** est stable à 13,617 M€,
- la Dotation de Solidarité Communautaire, d'un montant de 0,773 M€ en 2024, connaît une forte augmentation et atteint 1,158 M€, conformément à l'enveloppe attribuée par la Métropole dans sa séance du 5 décembre 2024,
- le Fonds de Péréquation Intercommunal des Ressources Communales (FPIC) continue de diminuer dans le cadre d'une sortie progressive du dispositif sur 4 ans, amorcée en 2023.
 Son montant prévisionnel est de 0,351 M€, soit -50 % du montant perçu en 2022, dernière année d'éligibilité de la Métropole au FPIC,
- les conventions de gestion s'élèvent à 0,345 M€ en baisse de 50% et ne concernent plus que la convention ZAE et la convention relative à la compétence « Entretien de la voirie supportant la circulation d'un transport collectif en site propre »,
- Enfin, la quote-part de dette en intérêt, dite « **dette récupérable** » diminue de 9 %, conformément à son échéancier.

1.1.3. Les dotations de l'État

Elles représentent 5,467 M€, soit 6 % des recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 1,46%.



La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est constituée de la dotation forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

(en M€)	BP 2024	BP 2025	Évolution
Dotation forfaitaire	2,458	2,451	-0,27%
DSU	1,266	1,329	5,00%
DNP	0,321	0,293	-8,82%
TOTAL DGF	4,045	4,073	0,70%

La prévision au BP 2025 de la DGF est en hausse du fait d'une augmentation de la partie DSU de 5%. Toutefois, la prévision en baisse de 0,27 % de la dotation forfaitaire (inscrite pour son montant notifié 2024) et de la DNP, de 8,82 %, viennent limiter l'évolution globale à + 0,7%.

La recette provenant du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) devrait reculer de près de 20 % avec 0,064 M€ inscrits au BP 2025.

Les autres dotations et compensations s'élèvent à 1,329 M€ et sont en hausse de 5,24%.

Elles correspondent principalement à :

- l'estimation des compensations au titre de la Taxe foncière (1,244 M€) en lien avec les hypothèses d'évolutions des bases fiscales,
- la dotation des titres sécurisés dont le montant notifié 2024 a été reconduit, à hauteur de 0,076 M€ (contre 0,048 M€ au BP 2024).

1.1.4. Les produits de gestion

D'un montant de 5,130 M€, ce poste augmente de 3,83 %.

Il concerne:

- o **les produits des services et du domaine** (chapitre 70 hors remboursements Métropole) qui s'établissent à 3,820 M€, en hausse globalement de 5 %, en raison notamment de l'ajustement du montant des redevances (occupation du domaine public, prestations de services),
- o les autres produits de gestion courante (chapitre 75) à hauteur de 1,008 M€, soit + 1,43 %,
- o les atténuations de charges (chapitre 013) pour un montant de 0,290 M€,
- o **les produits spécifiques (**chapitre 77) pour un montant de 0,012 M€, en prévision de mandats annulés sur exercices antérieurs.



1.1.5. Les produits financiers

Ils sont estimés au BP 2025 à 1,868 M€ (hors dette récupérable remboursée par la Métropole – cf. supra), en recul de 6,43 % en raison de la diminution du produit des swaps, liée à la baisse des taux d'intérêts.

Par ailleurs, l'aide au fonds de soutien relative à la renégociation des emprunts « toxiques » est identique aux années précédentes et représente 1,359 M€.

1.1.6. Les participations reçues

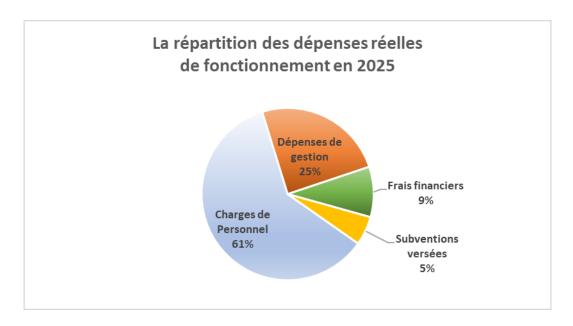
Elles représentent 2,974 M€, une variation de + 7,66 % par rapport au BP 2024, du fait des allocations de la CAF, chaque année plus importantes dans le domaine de la petite enfance.

Par ailleurs, le Département et la Région versent une participation récurrente pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux aux collégiens et lycéens.

Enfin, la Ville a conventionné en 2024 avec la société CITEO, une entreprise à but non lucratif, créée pour réduire l'impact environnemental des emballages et papiers, en proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. L'aide s'élève à 0,151 M€ dont 70% (0,106 M€) restent à percevoir en 2025.

D'autres participations sont susceptibles d'être notifiées au cours de l'exercice en fonction des projets qui seront retenus par les partenaires.

1.2. Les dépenses réelles de fonctionnement : 75,516 M€





Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent au global de 1,93 %.

(en M€)	BP 2024	BP 2025	Évolution
Charges de personnel	44,709	45,686	2,19%
Dépenses de gestion	17,278	18,612	7,72%
Frais financiers	7,110	7,139	0,40%
Subventions versées	4,992	4,080	-18,27%
TOTAL	74,088	75,516	1,93%

1.2.1. Les charges de personnel

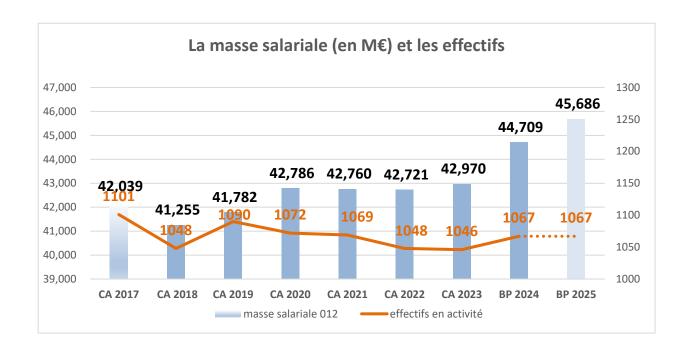
Les dépenses de personnel, avec ses 45,686 M€ de crédits, représentent 61 % du budget de fonctionnement, et restent le 1er poste de dépenses malgré une recherche continue d'optimisation de la masse salariale.

L'impact cumulé des mesures gouvernementales précédentes ainsi que d'autres obligations règlementaires attendues pour 2025 nécessiteront un suivi attentif.

L'estimation 2025 tient compte de :

- la refacturation des missions d'expertise assurées par le CCAS pour le compte de la Ville, dans le cadre fixé par la convention correspondante,
- o la dotation au COS Méditerranée, qui ne figurait pas dans le 012 les années précédentes,
- la protection sociale complémentaire garantissant une couverture prévoyance à hauteur de 7€ mensuels à destination des agents disposant d'un contrat labellisé couvrant le risque prévoyance, mesure obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025,
- o la réforme du régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale instaurant une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement,
- o le retour à la normale pour le taux de cotisation URSSAF maladie,
- o le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne,
- la balance des effectifs,
- le recours aux vacataires,
- la maîtrise des heures supplémentaires.





1.2.2. Les dépenses de gestion

Ces dépenses évoluent de 7,72 % et concernent principalement les charges à caractère général (chapitre 011).

En effet, avec un budget de 17,209 M€, celles-ci représentent 92 % des dépenses de gestion. La recherche d'économies a permis de limiter l'augmentation de ces dépenses à 1,216 M€, dont plus de 90% sont de nature incompressible.

Les principaux postes en hausse :

- ♦ + 0,309 M€ pour les assurances véhicules, dommages aux biens, responsabilités civiles,
- + 0,285 M€ pour le nouveau marché d'enlèvement des déchets dépôts sauvages,
- + 0,155 M€ en matière d'honoraires principalement pour des actions dans les domaines culturel, évènementiel ou encore du sport,
- + 0,119 M€ en faveur de l'Éducation notamment avec une augmentation de la dotation pédagogique,
- + 0,033 M€ pour des fournitures d'entretien.

Les principaux postes en baisse :

- 0,246 M€ pour la facture énergétique après les annonces du SMED13, autorité organisatrice de distribution d'énergie,
- 0,072 M€ sur les locations,



- 0,034 M€ en matière de publicité et de relations publiques,
- 0,029 M€ sur les frais postaux et de télécommunication,
- 0,019 M€ pour les frais d'actes et de contentieux,
- 0,018 M€ pour les impôts et taxes.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors subventions) prévues à hauteur de 0,946 M€ augmentent de 4,58 %.

Le versement du **FPIC** à la Métropole, soit 0,376 M€, se dégrade de 26,17 % pour tenir compte du fait que depuis 2023, la Métropole contribue désormais au Fonds sans en être attributaire.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) restent à l'identique, soit 0,080 M€.

1.2.3. Les frais financiers

Les frais financiers en 2025 sont prévus à hauteur de 7,139 M€, avec une hausse minime par rapport au BP 2024 de seulement 0,40 % du fait des échéances prévues sur les intérêts.

Le montant total des deux swaps continue de reculer depuis 2011 conformément à l'échéancier à taux fixe de chacun.

1.2.4. Les subventions versées

La Ville d'Aubagne prévoit d'octroyer 4,080 M€ de subventions de fonctionnement dans le cadre du BP 2025, en baisse par rapport au BP 2024 (- 18,27 %), en raison d'une part, de la fin du versement contractuel de 0,700 M€ à la DSP QPark et, d'autre part, de l'inscription de la participation au COS Méditerranée désormais au chapitre 012.

Les bénéficiaires sont :

- o le CCAS, pour un montant identique à celui du BP 2024 soit 2,586 M€,
- les associations et autres organismes de droit privé pour un montant de 1,450 M€,
- o la Métropole afin de participer à la gratuité des transports scolaires des lycéens, soit un montant prévisionnel de 0,043 M€



2. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

Depuis 2022, les projets s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Celui-ci prévoit ainsi les crédits prévisionnels nécessaires chaque année pour la réalisation des différentes opérations d'investissement regroupées sous 9 programmes pluriannuels qui constituent les chantiers prioritaires de la Municipalité.

Le PPI prévoit également les ressources affectées à son financement.

2.1. Les recettes réelles d'investissement : 19,295 M€



Les recettes réelles d'investissement augmentent globalement de 22,83 % avec des variations différenciées selon les postes :

(en M€)	BP 2024	BP 2025	Évolution
Emprunt	8,000	8,000	0,00%
Subventions d'investissement	5,054	8,725	72,62%
Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	1,440	1,900	31,94%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,300	0,300	0,00%
Cessions d'actifs	0,800	0,260	-67,50%
Divers	0,115	0,110	-3,63%
TOTAL	15,709	19,295	22,83%



2.1.1. Les subventions d'investissement

Les prévisions budgétaires en matière de subventions d'investissement s'élèvent à 8,725 M€ et augmentent de 72,62 % par rapport à celles du BP 2024.

Le partenaire financier privilégié reste le Département des Bouches-du-Rhône avec lequel la Ville a contractualisé, dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA), signé le 12 octobre 2022, devenu Contrat Départemental pour la Transition Écologique (CDTE). Il contribue ici pour plus de 8 M€.

La Région a notifié sa participation pour le déploiement de la vidéoprotection pour 0,100 M€.

Des projets sont régulièrement déposés auprès des différents partenaires afin de diversifier et de minimiser l'apport financier de la Commune.

Par ailleurs, au titre des subventions, sont comptabilisées les amendes de police pour un montant de 0,600 M€ en hausse de 3,45 % par rapport au BP 2024 au vu du produit réellement encaissé sur cet exercice.

2.1.2. Les dotations

Il s'agit:

- o de la Taxe d'aménagement pour un montant de 0,600 M€ (contre 0,640 M€ au BP 2024),
- o du FCTVA prévu à hauteur de 1,300 M€ (contre 0,800 M€), estimé à la hausse en fonction des dépenses d'équipement réalisées en 2023.

2.1.3. Opérations sous mandat ou pour compte de tiers

Elles s'élèvent à 0,300 M€ (dépense équivalente) et ne concernent plus la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) avec la Métropole pour les ZAE mais uniquement une prévision pour travaux effectués d'office pour le compte de tiers.

2.1.4. Les cessions d'actifs

La prévision de 0,260 M€ concerne l'ensemble des biens qui pourraient être cédés au cours de l'exercice 2025. Il devrait s'agir d'immeubles, de délaissés de voirie ou de terrains. Leur estimation est à confirmer et elles feront l'objet de délibérations.



2.1.5. Le divers

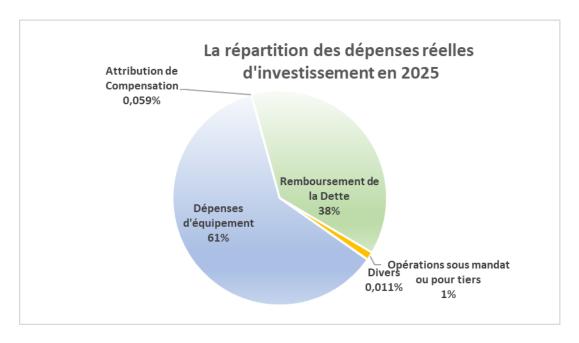
Il s'agit de la quote-part de dette en capital, remboursée par la Métropole au titre des transferts de charges précédents, dite « dette récupérable », pour un montant de 0,110 M€ (contre 0,115 M€ pour 2024).

2.1.6. L'emprunt

Cet emprunt d'équilibre correspond à un besoin de financement de la section d'investissement de 8 M€. Son montant pourrait être réajusté à la baisse au cours de l'exercice 2025 en fonction des notifications de subventions.

Par ailleurs, il reste inférieur de 2 M€ au montant du remboursement en capital, permettant à la Collectivité de continuer à se désendetter.

2.2. Les dépenses réelles d'investissement : 26,892 M€



Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 17,03 %.

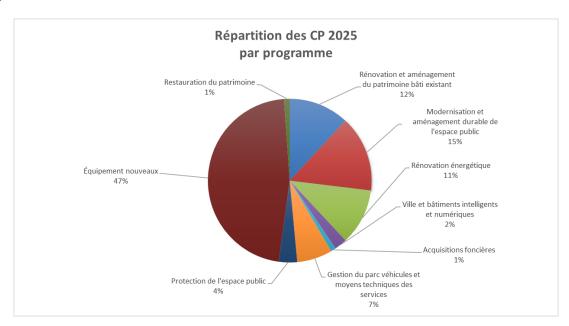
(en M€)	BP 2024	BP 2025	Évolution
Dépenses d'équipement	12,627	16,393	29,83%
Attribution de Compensation	0,016	0,016	0,00%
Remboursement de la Dette	10,035	10,151	1,16%
Opérations sous mandat ou pour tiers	0,300	0,328	9,41%
Divers	0,000	0,003	
TOTAL	22,978	26,892	17,03%



2.2.1. Les dépenses d'équipement

Elles reflètent les prévisions de Crédit de Paiement (CP) 2025 figurants dans le PPI, en hausse de 29,8 % par rapport à la tranche prévisionnelle 2024.

Elles sont identifiées sur les chapitres budgétaires 20, 21 et 23 pour un montant global de 16,393 M€ et représentent 61 % des dépenses réelles d'investissement, répartis sur 9 programmes.



Le total de la programmation pluriannuelle atteint 55,915 M€ dont 40 % ont déjà été consommés.

			АР			СР		
Libellés des autorisations de programme			Pour mémoire AP votées antérieurement au 01/01/2025	Révisions de l'exercice 2025	TOTAL	Pour mémoire réalisations (provisoires) antérieures au 01/01/2025	CP ouverts au titre de l'exercice 2025	CP suivants
2022	1	Rénovation et aménagement du patrimoine bâti existant	5,814	2,500	8,314	4,337	2,053	1,924
2022	2	Modernisation et aménagement durable de l'espace public	3,930	4,000	7,930	3,537	2,467	1,926
2022	3	Rénovation énergétique	6,862	0,500	7,362	3,939	1,784	1,638
2022	4	Ville et bâtiments intelligents et numériques	2,057	0,470	2,527	1,643	0,440	0,444
2022	5	Actions et acquisitions foncières	2,479	0,160	2,639	2,438	0,160	0,041
2022	6	Gestion du Parc véhicules et moyens techniques des services	3,416	1,400	4,816	2,408	1,227	1,181
2022	7	Protection de l'espace public	2,300	0,000	2,300	0,983	0,580	0,737
2022	8	Équipements nouveaux	19,399	0,000	19,399	3,134	7,503	8,763
2023	2023 9 Restauration patrimoine		0,128	0,500	0,628	0,050	0,180	0,398
		TOTAL	46,385	9,530	55,915	22,469	16,393	17,053



En 2025, les investissements seront répartis de la manière suivante :

2,053 M€ seront consacrés à la rénovation et l'aménagement du patrimoine bâti existant

La tranche 2025 de rénovation des blocs sanitaires viendra parachever un cycle de travaux engagés dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement consacré depuis 10 ans aux sanitaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Ainsi, seront programmés les travaux de rénovation de 8 blocs sanitaires dans les écoles maternelles de la Garenne et Victor Hugo ainsi que dans les écoles élémentaires de Nelson Mandela et Paul Eluard.

Par ailleurs, les derniers travaux d'aménagement du dédoublement de salle de classe à l'école maternelle de la Garenne sont programmés.

Dans le cadre d'une nouvelle programmation pluriannuelle en faveur des crèches, des travaux d'aménagement et de rénovation des aires de jeux extérieures seront engagés.

Les études techniques pour la couverture de 2 courts du tennis club d'Aubagne ont été engagées en 2024 et seront poursuivies en 2025 avec pour objectif le démarrage des travaux à l'été.

Sont également inscrits au programme de travaux 2025, une première tranche de rénovation du presbytère de l'église de Saint Sauveur.

La mise en accessibilité des bâtiments communaux sera poursuivie en 2025, dans la cadre de l'Adap prolongé jusqu'en 2027.

Une nouvelle tranche de travaux est prévue en 2025 sur le site de Cancillieri, notamment pour aménager les locaux utilisés par la fanfare des Pompiers et parachever les aménagements extérieurs du site.

Enfin comme chaque année, divers travaux de maintenance préventive et corrective des installations techniques et de sécurité dans l'ensemble des bâtiments communaux seront programmés soit dans le cadre des interventions menées par les équipes de la Régie Bâtiments, soit dans le cadre de travaux confiés aux entreprises.

2,467 M€ seront consacrés à la modernisation et l'aménagement durable de l'espace public

Avec plus de 123 km de voirie communale à gérer, la sécurisation du domaine routier reste une priorité pour la Ville. Ainsi, divers travaux de rénovation de la voirie et d'aménagements urbain seront programmés dans les divers quartiers de la commune.



Par ailleurs, la Ville interviendra, notamment en complémentarité des aménagements de la Métropole dans le cadre du plan vélo présenté au conseil municipal du mois de novembre 2024.

En 2023, la Commune a engagé un programme triennal de végétalisation et de désimperméabilisation des cours de récréation des 27 écoles maternelles et élémentaires.

Après la réalisation des 16 premières écoles en 2023 et 2024, les 10 dernières cours seront programmées en 2025 et concerneront les 4 écoles maternelles Antide Boyer, Garenne, Marie Mauron et Mermoz, ainsi que les 6 écoles élémentaires Antide Boyer, Camp major A, Camp major B, Mermoz 1, Mermoz 2 et Perussone.

(Pour mémoire le groupe scolaire des Passons est traité dans le cadre de la construction du Pôle Éducatif des Passons).

Par ailleurs, divers travaux d'aménagement paysagers de l'espace public et de plantation d'arbres seront également programmés.

L'ensemble de ces travaux concourt à la lutte des îlots de chaleur, à la réduction des effets du ruissellement des eaux de pluies et s'inscrivent dans les actions engagées au titre de l'Écologique positive engagée par la Municipalité.

Par ailleurs, la rénovation et la maintenance des jeux d'enfants situés sur l'espace et parcs publics ou encore dans les écoles seront poursuivis en 2025 dans la cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissement.

1,784 M€ seront consacrés à la rénovation énergétique

Dans le cadre du Contrat de Réalisation, Exploitation et Maintenances (CREM) du réseau d'éclairage public conclu en 2016 pour une durée de 12 ans, les travaux récurrents d'exploitation et de maintenance des installations sont planifiés pour 2025.

Dans ce cadre, les points lumineux et armoires techniques seront rénovés sur 19 lignes complètes de départ d'éclairage public. Ces travaux continueront de contribuer à la réduction des consommations énergétiques avec pour objectif une réduction de plus 70 % des puissances installées entraînant et près de 80 % cumulés d'économies d'énergie.

Afin de participer à la maîtrise des dépenses énergiques, les actions de réduction de la puissance d'éclairement la nuit dans les zones urbaines et l'extinction partielle de l'éclairage public décidées en 2023, seront maintenues en 2025. Elles concourent par ailleurs, à lutter contre les effets de la pollution lumineuse et à optimiser les dépenses énergétiques.

La Commune a conclu en juillet 2023, pour une durée de 5 ans, un marché de maintenance des installations de chauffage des bâtiments communaux. C'est dans ce cadre que seront programmées en 2025 les diverses interventions techniques d'exploitations et d'améliorations



des systèmes de chauffage existants avec pour objectif principal, le confort des usagers mais aussi la recherche d'optimisation énergétique des installations.

En 2025 et dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de 4 ans, la Ville d'Aubagne poursuit la réalisation d'audits énergétiques sur tous les bâtiments communaux, préalables à divers travaux de rénovation bâtimentaire et de modernisation du suivi comme du pilotage des installations de chauffage. Ces travaux, à lancer en 2025 ou restant à planifier, s'inscrivent dans la démarche globale de transition énergétique engagée par la Commune.

Enfin, les études techniques menées en 2024 permettent de programmer en 2025 la solarisation de 600 m² des toitures du site des Services Techniques situés à la Tourtelle. En effet, la pose de panneaux photovoltaïques permettra de produire de l'énergie et satisfaire une partie des besoins électriques liés au fonctionnement du bâtiment dont les installations de chauffage et la recharge électrique du parc de véhicules de la flotte municipale.

Ces travaux, couplés à la rénovation des installations de chauffage, ont pour objectif la réduction des factures d'énergie (- 33% estimés).

0,440 M€ seront consacrés à la ville intelligente et numérique

En lien avec les travaux de maintenance et d'exploitation des systèmes de chauffage, la Commune déploie depuis 2022 un système de gestion « déportée » des installations permettant, d'une part, une visualisation centralisée des incidents et, d'autre part, un pilotage à distance visant l'amélioration du confort et une réduction des consommations d'énergie.

En 2025, les installations continueront à être équipées de ces dispositifs.

Par ailleurs, la généralisation progressive menée depuis 2021 du système de mise sous alarme des bâtiments, couplée à l'extinction de l'éclairage, sera poursuivie en 2025.

Également, au titre de la poursuite de la modernisation de l'administration, seront déployés les projets de :

- mise en place d'un parapheur électronique pour réduire les délais administratifs,
- dotation de tablettes dans les crèches pour le pointage des enfants, afin de répondre aux exigences de la CAF,
- mise en œuvre du portail informatique du cimetière (projet démarré en 2024).

Le renforcement de la sécurité du système d'information, face aux cyberattaques de plus en plus nombreuses, sera poursuivi.

Il en sera de même pour la modernisation des infrastructures réseaux et téléphonie afin de répondre aux nouvelles exigences technologiques (connexion des bâtiments par fibre lorsque cela est possible).



0,160 M€ seront consacrés aux actions et acquisitions immobilières

La Commune prévoit en 2025 de poursuivre ses actions d'acquisitions de biens immobiliers dans la perspective de renforcer l'attractivité commerciale et touristique du centre-ville.

1,227 M€ seront consacrés à la gestion du parc automobile, aux moyens techniques des services et à des petits équipements

Les crédits alloués à ce poste de dépenses concernent les acquisitions de biens mobiliers dans le cadre de l'exercice des missions de service public de la Collectivité, allant du petit matériel (mobilier urbain ou de bureau, signalétique, rideaux, armes pour la police...) au matériel roulant (véhicules, tracteur épareuse...).

Cette année, l'espace public mettra à l'honneur un projet de Parcours d'art public urbain dans le cadre du 130ème anniversaire de la naissance de Marcel Pagnol.

0,580 M€ seront consacrés à la protection de l'espace public

La Commune est devenue depuis 2023, par transfert de la Métropole Aix-Marseille-Provence, gestionnaire du réseau de Défense Extérieure Contre l'incendie (DECI) et doit assurer de manière permanente le fonctionnement des points d'eau incendie présents sur son territoire.

Ainsi en 2025, seront programmés les travaux maintenance, d'exploitation et éventuellement de remplacement de ces moyens de lutte contre les incendies.

De plus, dans le cadre de son projet d'administration, la Direction de la Police Municipale poursuit les actions et les investissements entrepris sur le premier et le second mandat, en augmentant le nombre de caméras déployées, sur l'ensemble du territoire communal, de 113 en 2020, à 200 au moins à l'horizon 2025-2026, soit environ 21 à 25 caméras par an.

Toutefois, le déploiement prévu en 2024 n'ayant pu s'achever pour des raisons d'ordre technique, sera naturellement reporté sur l'année 2025 avec pour objectif, l'installation de caméras supplémentaires.

7,503 M€ seront consacrés aux équipements nouveaux

Les études techniques préalables au projet de construction du Pôle Educatif des Passons, projet phare de la seconde mandature, ont été conduites en 2023.

A l'occasion de l'instruction du permis de construire du projet de Pôle Educatif, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a prescrit fin 2023, un diagnostic archéologique préalables aux travaux.

Les travaux préalables ont débuté début 2024 avec l'installation de l'école provisoire et la démolition du groupe scolaire et de la Maison de Quartier existants.



Le terrain ainsi libéré dès le début de l'année 2024, a permis la réalisation du diagnostic archéologique, à la fin du printemps, par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (l'INRAP). Ce diagnostic a mis en évidence des vestiges d'une occupation humaine datant de l'âge du Bronze ancien (- 2.200 à -1.600 av JC) et de l'âge de Bronze moyen (-1.600 à -1.400 av JC), en particulier au droit de la future cour de récréation de l'école maternelle.

Après une phase d'adaptation technique du projet, menée en lien avec l'archéologue conservateur du patrimoine en charge du dossier, la DRAC a notifié par arrêté du 15 novembre 2024 son accord formel sur les mesures de protection proposées par la Commune afin de préserver les vestiges identifiés.

Les ordres de services de démarrage de chantier ont été notifiés aux entreprises : durant l'année 2025, les travaux concernent principalement le clos et couvert des bâtiments avec notamment la construction de la structure porteuse, la pose des menuiseries extérieures, le traitement des étanchéités et des façades mais aussi les premiers travaux d'agencement intérieur ainsi que la réalisation des principaux lots techniques relatifs aux installations électriques, de plomberie et de chauffage.

Ainsi, en 2025, le chantier du Pôle Éducatif des Passons démarre pleinement et se poursuivra jusqu'en septembre 2026, date prévisionnelle de mise en service.

0,180 M€ seront consacrés à la restauration du patrimoine

La Ville poursuivra en 2025 ses missions d'inventaire, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine communal (acquisition d'œuvres d'art, de matériel de conditionnement).

Les actions de restauration s'inscrivant dans une programmation pluriannuelle concerneront en 2025 des travaux de restaurations de tableaux (toile et cadre) protégés Monuments historiques La Décollation de Saint Jean-Baptiste et Les Disciples d'Emmaüs.

Deux grands chantiers de restauration et d'embellissement seront menés et concerneront le Monument aux Morts dit à la Victoire et le Monument de Jean-Baptiste Chaulan.

Enfin, l'infestation aux insectes xylophages de la chapelle de Beaudinard sera traitée.

2.2.2. L'attribution de compensation

Il est institué une attribution de compensation négative pour prendre en compte l'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au titre de la compétence « voirie et espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain d'intérêt métropolitain », pour la part investissement.



Il s'agit d'une dépense d'investissement au chapitre 204 qui s'élève à 15 755 €.

2.2.3. Le remboursement en capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette prend en compte le paiement de l'ensemble des annuités d'emprunts dues par la Collectivité. Il s'élève à 10,151 M€ en 2025.

2.2.4. Les opérations sous mandat ou pour tiers

Cf. supra - recettes d'investissement.

3. LE BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES 2025

Ce budget annexe s'équilibre à 0,360 M€, en baisse de 7,18 % par rapport au BP 2024.

3.1. La section d'exploitation

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'élèvent à 0,260 M€, en baisse de 6 %.

Les recettes

Les recettes réelles d'exploitation sont prévues à hauteur de 0,160 M€ pour 2025, soit une baisse de 4,67 % par rapport au BP 2024. Elles correspondent à la commercialisation de prestations et de produits finis attendues.

Les recettes d'ordre d'exploitation à hauteur de 0,100 M€ représentent la variation de stock de produits finis, à savoir la prévision au 31 décembre du stock final de caveaux. Tout comme les dépenses d'ordres d'investissement (opérations d'ordre de section à section), elles enregistrent une baisse de 9,09 % par rapport au BP 2024.

Les dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation sont également prévues à hauteur de 0,160 M€ pour 2025, soit une baisse de 4,67 % par rapport au BP 2024.

Elles se composent :

 du remboursement de la mise à disposition du personnel relevant du Budget Principal par le Budget Annexe des Pompes Funèbres au titre des missions qui lui incombent, pour 0,142 M€, soit 88,40 % des dépenses réelles d'exploitation,



- des dépenses de fonctionnement courant à hauteur de 0,019 M€.

Les dépenses d'ordre d'exploitation à hauteur de 0,100 M€ sont constituées :

- des écritures de variation de stock de produits finis, à savoir l'annulation au 1^{er} janvier du stock initial de caveaux (qui correspond aux écritures de constatation de stock final de caveaux au 31 décembre 2024) pour 0,094 M€. Tout comme les recettes d'ordres d'investissement (opérations d'ordre de section à section), elles enregistrent une baisse de 5,28 % par rapport au BP 2024,
- du virement à la section d'investissement pour 0,006 M€ (mouvement équivalent en recettes d'investissement).

3.2. La section d'investissement

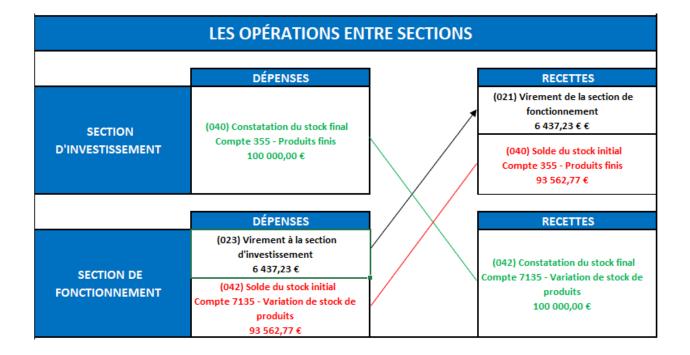
Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent à 0,100 M€, en baisse de 9,09 % et sont constituées exclusivement d'opérations d'ordre entre section.

Les recettes

Cf. dépenses d'ordre d'exploitation.

Les dépenses

Cf. recettes d'ordre d'exploitation.





4. LE BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN 2025

Ce budget annexe s'équilibre à 0,797 M€, en hausse de 17,93 %.

4.1. La section d'exploitation

Les dépenses et les recettes de la section d'exploitation sont prévues à hauteur de 0,550 M€, soit + 22,80 % par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes

Les recettes réelles d'exploitation perçues sur le budget annexe Réseau de Chaleur Urbain, sont uniquement composées des refacturations aux abonnés du réseau, pour un montant de 0,436 M€.

Les recettes d'ordre d'exploitation de 0,114 M€ représentent la reprise de quote-part des subventions transférables (mouvement équivalent en dépenses d'investissement). Tout comme les dépenses d'ordres d'investissement, elles enregistrent une baisse de 50 % par rapport au BP 2024 car ce dernier avait dû supporter les reprises de subventions des exercices 2023 et 2024.

Les dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à hauteur de 0,302 M€ pour l'exercice 2025, ce qui représente une hausse de 37,80 % par rapport au BP 2024. Les coûts des combustibles expliquent principalement cette augmentation en grande partie.

De façon générale, les principales charges d'exploitations concernent :

- les achats de fluides (eau et électricité),
- les autres charges liées à l'exploitation du Réseau de Chaleur Urbain (frais de téléphonie, honoraires et audit),
- les prestations de type P1 : achat des combustibles (bois et fioul),
- les prestations de type P2 : contrôle et entretien des installations,
- les prestations de type P3 : gros entretien et garantie totale.

Les dépenses d'ordre d'exploitation de 0,248 M€ € sont constituées :

 des dotations aux amortissements 2025 (mouvement équivalent en recettes d'investissement) à hauteur de 0,114 M€.

Ce poste de dépenses enregistre une baisse de 50 % par rapport au BP 2024 car ce dernier avait dû supporter les amortissements des exercices 2023 et 2024,



- du virement à la section d'investissement pour 0,134 M€ (mouvement équivalent en recettes d'investissement).

4.2. La section d'investissement

La section d'investissement supporte principalement la remise en état et l'amélioration du réseau existant. Ainsi, après avoir réalisé l'audit des installations en 2024, la Ville envisage de raccorder la piscine Alain BERNARD au réseau existant.

En 2025 débuteront les études techniques préalables aux travaux à prévoir en 2026.

Les recettes

Les recettes du budget annexe Réseau de Chaleur Urbain sont uniquement constituées de **recettes d'ordre** à hauteur de 0,248 M € (cf. dépenses d'ordre d'exploitation).

> Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement de 0,133 M€ concernent des :

- études pour l'extension du Réseau de Chaleur Urbain vers la piscine Alain BERNARD à hauteur de 0,033 M €,
- prestations de type P5 qui sont des travaux d'amélioration et d'extension de réseau pour 0,100 M €.

Les dépenses d'ordre d'investissement de 0,114 M € représentent la reprise de quote-part des subventions transférables (mouvement équivalent en recettes d'exploitation).

